

**CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ACCES A LA PISCINE INTERCOMMUNALE  
DE CHAUFFAILLES POUR LES RESIDENTS DU CAMPING « LES FEUILLES »**

Entre la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, représentée par sa Présidente, Madame Stéphanie DUMOULIN, dûment habilitée par une délibération du conseil communautaire n°2021-110 en date du 15 octobre 2021, prise en l'application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Et

L'exploitant du camping municipal « les Feuilles », représenté par Madame Stéphanie DUMOULIN, Maire de Chauffailles.

**PREAMBULE**

La Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, gère la piscine intercommunale de Chauffailles - sis rue Pierre de Coubertin 71170 CHAUFFAILLES.

La ville de Chauffailles, représentée par Stéphanie DUMOULIN, gère le camping municipal « Les Feuilles », situé 18 rue du Châtilion 71170 CHAUFFAILLES.

Afin de contribuer à l'attractivité du camping, mais également au développement de la fréquentation de la piscine intercommunale, les parties ont souhaité définir les modalités d'accès des résidents du camping à la piscine.

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

L'accès à la piscine intercommunale de Chauffailles est conditionné pour les résidents du camping, sur présentation d'un justificatif de type bracelet spécifique dédié, fourni par le camping municipal « les Feuilles ».

En contrepartie l'exploitant s'acquittera auprès de la Communauté de Communes d'une redevance en fin de saison, à raison de 1€ par entrée campeur dans la limite de 1 330€.

**Article 2**

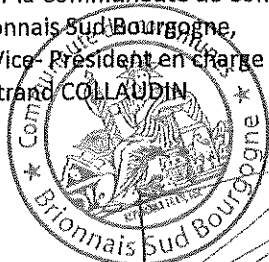
Le montant de la redevance sera versé en une fois, à la clôture de la saison estivale des piscines, sur présentation d'un titre de recettes émis par la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne.

**Article 3**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, sauf dénonciation notifiée au moins 4 mois avant l'échéance, par lettre recommandée avec accusé réception par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Chauffailles, le 24 avril 2025

Pour la Communauté de Communes  
Brionnais Sud Bourgogne,  
Le Vice-Président en charge des équipements sportifs,  
Bertrand COLLAUDIN



Pour le camping « les Feuilles »  
L'exploitant,  
Stéphanie DUMOULIN

